



Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea



Parco del
Monviso



France – Italia ALCOTRA

Le réseau associatif de la pêche de loisir dans les Hautes-Alpes

**Gestion écologique des conflits
et des contraintes d'usage
Gestione ecologica dei conflitti
e dei vincoli d'uso**

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne, fonds Interreg France-Italia ALCOTRA.

Questo progetto è cofinanziato dal fondo Interreg Francia-Italia ALCOTRA dell'Unione Europea.

ge.co



Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea



Parco del
Monviso



France – Italia ALCOTRA

La Pêche de Loisir en France

1.5M 94

Pêcheurs

Pratiquants actifs en France

Fédérations

Départementales sur le territoire

3600

AAPPMA

Associations locales de pêche

La ressource piscicole constitue un patrimoine collectif. Elle nécessite une gestion rigoureuse et une organisation structurée à tous les niveaux.



ge.co



Cadre Juridique et Réglementaire

Code de l'Environnement

Article L.430-1 définissant le statut des ressources piscicoles et leur protection.

Loi sur l'Eau (LEMA)

Adoptée en 2006, elle renforce la protection des milieux aquatiques.

Directive Cadre Européenne

Établit les objectifs de qualité des eaux à l'échelle européenne.

L'organisation de la Pêche



- Statut : associations loi 1901 avec agrément préfectoral
- Missions d'intérêt général et d'Utilité Publique
- Connaissance et conseil auprès administrations
- Missions de protection du milieu aquatique : actions de police, avis officiel aménagements/travaux/menaces cours d'eau, agir en justice/tribunal
- Relations institutionnelles avec Etat/Préfecture (Réglementation, contrôle, avis), Office Français pour la Biodiversité (expertise et police), et Agences de l'Eau (Planification et Financement)

Structuration du réseau



Les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique



Partenaires

Communes, OT et SI

23 dans les Hautes-Alpes

- Détiennent et gèrent les droits de pêche sur les domaines publics et privés
- Effectuent des opérations de mise en valeur de leurs parcours
- Favorisent l'information et réalisent des actions d'éducation au fonctionnement des milieux aquatiques
- Protègent les milieux aquatiques, participent à des actions de restauration

Les Fédérations départementales de pêche (FDAAPPMA)



Partenaires

Conseil Départemental,
EPCI, Agence de l'eau,
Comité Départemental du
Tourisme, OT et SI

...

- Définissent, guident, coordonnent et contrôlent les actions des AAPPMA
- Mettent en œuvre des actions de promotion et de développement du loisir pêche
- Participent à la protection des milieux aquatiques, du patrimoine piscicole, contribuent à améliorer la connaissance des écosystèmes aquatiques
- Mettent en valeur et surveillent le domaine piscicole départemental, luttent contre le braconnage, la pollution et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson
- Favorisent l'information et réalisent des actions d'éducation au fonctionnement des milieux aquatiques

La Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF)



Partenaires

Ministère de la Transition Ecologique, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ministère de l'Education Nationale, OFB, Agences de l'eau, ...

- Assure la représentation nationale de la pêche de loisir en eau douce
- Définit, à travers ses commissions, la stratégie en matière de protection des milieux aquatiques et de développement du loisir pêche
- Produit les éléments généraux propres à positionner la pêche de loisir dans les domaines économique et institutionnel et de nouer des liens avec des partenaires au niveau national
- Coordonne et accompagne financièrement les actions des fédérations départementales

Les bénévoles



Convivialité, plaisir,
échanges/liens sociaux
et pêche

En complémentarité avec les équipes salariées (1000 salariés œuvrent sur l'ensemble du territoire national) :

- Vie statutaire, administrative et financière : gestion de l'association, AG-CA-Bureau (Président, vice-président, trésorier, secrétaire...) et représentation politique
- Actions de gestion piscicole : entretien des cours et plans d'eau, alevinage et empoissonnement
- Surveillance de la pêche et des milieux
- Opérations diverses : aménagements, signalétique...
- Animation : formation et participation aux APN et aux manifestations (salons, concours...)

La réglementation

- Préserver les espèces fragiles et permettre aux populations piscicoles d'accomplir leur cycle biologique en garantissant leur pérennité.
- Organiser la pratique de la pêche et le partage de la ressource en évitant autant que possible les conflits d'usage.

Code de
l'environnement



Arrêts
ministériels, arrêtés
des préfets de
région...



Arrêts préfectoraux
(le préfet prend l'arrêté annuel
sur proposition du président
de la FDAAPPMA, après
consultation du public et de
certains services)



Arrêts spécifiques
(migrateurs) ou
ponctuels
(vidanges,
pollutions...).

La Police de l'Eau et de la Pêche

POLICE DE LA PÊCHE EN FRANCE



AGENTS DE L'ÉTAT

- Inspecteurs OFB
- Agents techniques OFB
- Agents DDT(M)

POUVOIRS ÉTENDUS



FORCES DE L'ORDRE

- Gendarmerie
- Police Nationale
- Affaires Maritimes

POUVOIRS GÉNÉRAUX



GARDES-PÊCHE

- Gardes AAPPMA
- Gardes forestiers
- Gardes particuliers

POUVOIRS LIMITÉS



AUTRES INTERVENANTS

- Maires
- Agents ASVP
- Police municipale

POUVOIRS ADMIN.

Les documents de planification et de gestion



Les documents de planification et de gestion

fdppma05.geoportail-environnement.fr/pdpg/root/territoires/contextes/050020/preconisations/gestion-piscicole-preconisee

Rechercher un territoire piscicole

Le Guil amont

- Domaine: **Salmonicole**
- Etat fonctionnel: **Peu perturbé**
- Type de contexte: Cours d'eau
- Espèces repère: Truite commune
- Espèces cible: à renseigner

Ajouter une illustration
*15 mo max

Etat des lieux Diagnostics **Préconisations** Photos

Gestion piscicole préconisée Préconisations d'actions

Gestion globale

Gestion globale préconisée: Gestion patrimoniale

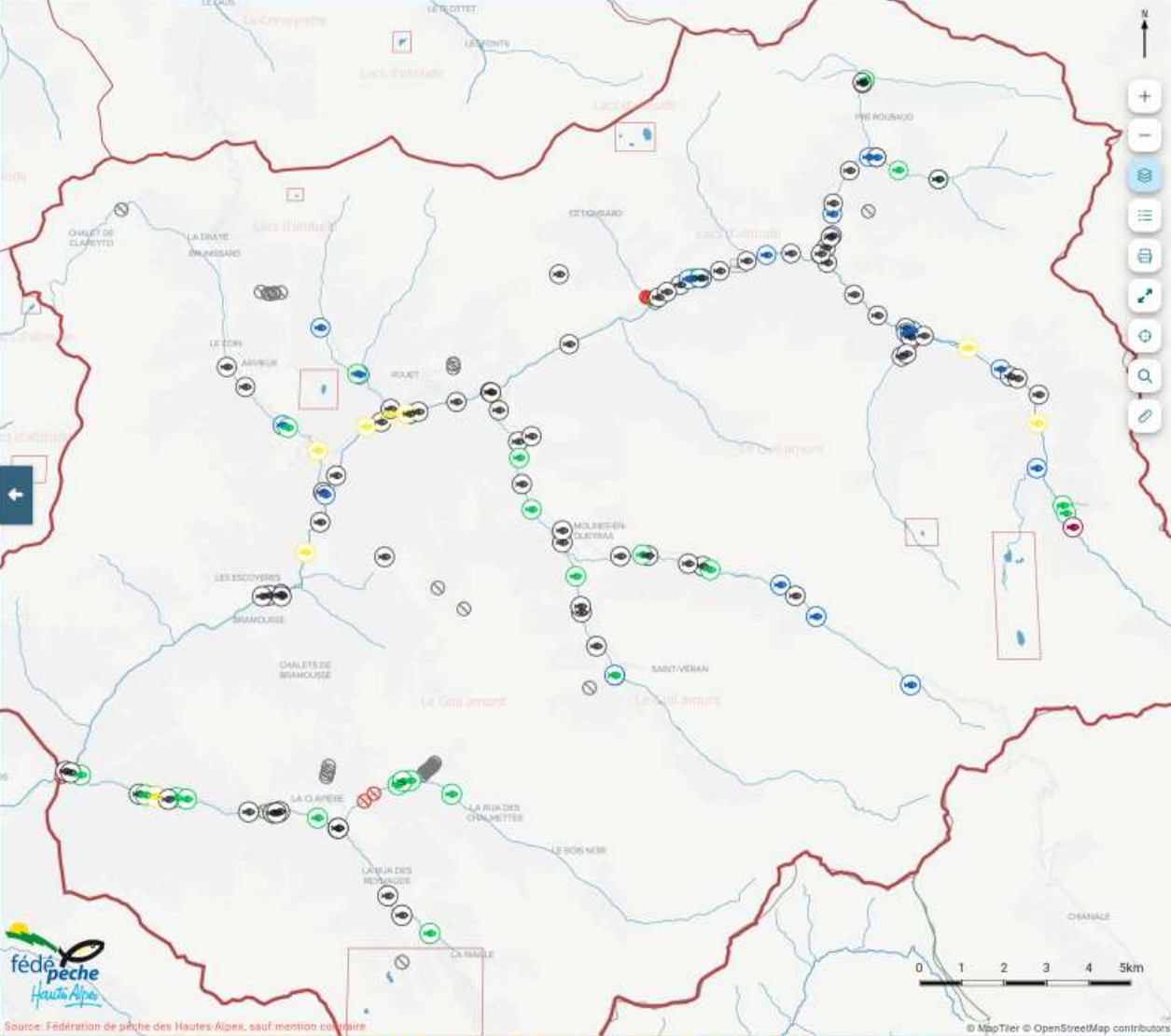
Observations:

Le niveau de fonctionnalité de ce contexte est peu perturbé à cause principalement des conditions hydrologiques et climatiques contraignantes ainsi qu'un aménagement du lit et des berges important.

Le milieu naturel est de bonne qualité avec un peuplement piscicole, composé principalement de la Truite fario de souche méditerranéenne, entièrement préservé, en bon état notamment grâce à ses nombreux adoux et au bon état général des habitats et frayères de son cours classé en réservoir biologique. Les densités sont importantes.

Sur le Guil amont, le potentiel de recrutement est important sur le Guil et les affluents pour permettre la production d'alevins et leur dévalaison régulière. Le Guil amont est à protéger car il renferme une population originale. C'est typiquement une rivière à populations de truites en bonne santé génétique et démographique, ne nécessitant pas de repeuplement.

Cas particuliers de gestion



Source: Fédération de pêche des Hautes-Alpes, sauf mention contraire

Fédération de pêche Hautes-Alpes

0 1 2 3 4 5km

© MapTiler © OpenStreetMap contributors

Fonds de carte

- ☒ Simplifiée
- ☐ Routes
- ☐ Relief
- ☐ Photographie aérienne
- ☐ Cartes IGN
- ☐ Scan 25
- ☐ Photographies aériennes IGN

☐ Activer la 3d

Tuiles additionnelles

- Territoires
- Hydrographie
- Mesures réglementaires
- Géographie
- Gestion piscicole

Activités anthropiques

- ☒ Hydroélectricité ☒ 0
- ☒ Obstacles à l'écoulement ☒ 51
- ☐ Stations d'épuration
- ☐ Prélèvements en eau

Connaissance des milieux

La carte de pêche

Pour pêcher, il est nécessaire d'adhérer au réseau associatif. Cette adhésion se matérialise par une carte de pêche qui :

- Contribue au fonctionnement du réseau et au financement de ses actions
- Garantit le fonctionnement d'un réseau d'information, d'animation et de surveillance sur la totalité du territoire français
- Garantit un accès à la pêche sur les parcours des AAPPMA, en réciprocité et partout en France

Cartes annuelles	Carte Personne majeure ou Interfédérale (pour étendre le secteur de pêche à d'autres départements)	Carte Découverte Femme
	Carte Personne Mineure	Carte Découverte -12 ans
	Offre d'automne	
Cartes saisonnières	Carte Hebdomadaire	Carte Journalière

Le réseau de distribution « tout internet » en 2019



- 5 465 détaillants placent 47,6% des commandes (75)
- 45,4% des commandes Internautes « pêcheur »
- 1 910 points d'accueil AAPPMA et FDAAPPMA placent 7% des commandes (23)

2 interfaces :
grand public et dépositaires



Le réseau de distribution « tout internet » en 2019

1 Mon association

2 Ma carte

3 Mes options

✓ Sélectionner votre département

- 01 - Ain
- 02 - Aisne
- 03 - Allier
- 04 - Alpes-de-Haute-Provence
- 05 - Hautes-Alpes
- 06 - Alpes-Maritimes
- 07 - Ardèche
- 08 - Ardennes
- 09 - Ariège
- 10 - Aube
- 11 - Aude
- 12 - Aveyron
- 13 - Bouches-du-Rhône
- 14 - Calvados
- 15 - Cantal
- 16 - Charente
- 17 - Charente-Maritime
- 18 - Cher
- 19 - Corrèze
- 20 - Corse (2A et 2B)
- 21 - Côte-d'Or

ciation

et / ou

Ville, association

Saisir un nom

ociation agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA).



Le réseau de distribution « tout internet » en 2019



Je choisis ma carte de pêche

[Voir le guide départemental \(lien externe\)](#) [Voir la carte Piscicole \(lien externe\)](#)

1 résultat



Carte Personne majeure 2025

Carte annuelle « personne majeure ».

1^{ère} et 2^{ème} catégorie — Tous modes de pêche.

Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

Des accords de réciprocité départementale ou entre associations peuvent étendre votre secteur de pêche ([en savoir +](#)).

Si vous avez déjà une carte annuelle avec une CPMA 2025, la déduction sera effectuée dans le panier final. Après la sélection du pêcheur bénéficiaire, cochez l'option "J'ai déjà une CPMA".

80 €

Quantité

- 1 +

[Voir tous les produits de l'association](#)

Ajouter des options

Valider



Dewis DAVUDIAN

N° de carte

wcrs8ko015

Les documents de communication et de promotion



- Site internet
- Dépliant
- Carte interactive
- Réseaux sociaux
- Création de contenu
- Hébergements pêche
- Événements
- Animations

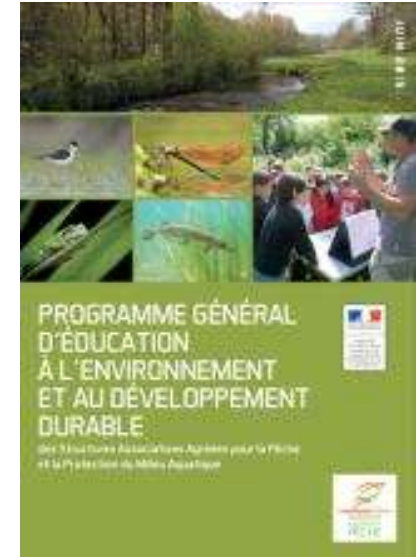
Animation des territoires :

- **Grand Public** : apprentissage et animations découverte, individuelles ou en groupe

Initiation / Formation

- **Public en situation de handicap** : intégration par la pratique
- **Public Scolaire** : programme général d'Education à l'Environnement et au Développement Durable des SAAPL

Les animations sont l'occasion d'échanger avec les pêcheurs et de susciter des vocations, voire de recruter de nouveaux bénévoles dans les AAPPMA.



Les outils d'animation

- Bibliopêche
- Distrib'pêche



Merci de votre attention